



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 7 juin 2022

ÉCOLE SECONDAIRE LA CITÉ	NOMBRE D'ÉLÈVES		NOM DE LA DIRECTION :
	272		Isabelle Desmeules
Année scolaire 2021-2022	FILLES	GARÇONS	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
	113	159	Amélie Croteau, directrice adjointe, régulier et adaptation scolaire

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs du projet éducatif et du plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire. De plus, il répond aux obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION :

NOS FORCES :

- Selon les résultats du dernier questionnaire COMPASS les gestes de violence (attaque physique, menace, extorsion) sont une problématique peu ou pas observée, ce qui démontre une force de l'école. Toutefois, l'équipe demeure préoccupée et attentive à cet égard;
- Une grande communication et collaboration est présente au sein de l'équipe-école entre les intervenant.e.s, les enseignant.e.s, la direction et les parents;
- Une grande offre d'outils et d'activités de prévention est offerte aux élèves;
- L'offre d'activités parascolaires le midi permet d'augmenter l'encadrement des jeunes.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- La prévention de la violence étant une priorité à notre école, un système d'encadrement dans lequel les parents jouent un rôle actif a été mis en place, particulièrement en lien avec le local ressource et le rôle de chaque intervenant;
- La surveillance des corridors est la responsabilité de tous, afin d'éviter les gestes d'intimidation et d'augmenter le sentiment de sécurité;
- Un suivi auprès de la victime et de l'agresseur est mis en place dès la dénonciation d'une situation;
- La présentation du protocole et des règles de conduite sont faites auprès de tous les élèves;
- Des activités de sensibilisation sur l'application du code de vie sont animées auprès de tous les élèves;
- Des activités sur les habiletés sociales sont animées auprès de nos jeunes.

Tableau de bord

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire

Orientation : Favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous;

Objectifs : D'ici juin 2021, maintenir en haut de 85% le pourcentage d'élèves se percevant souvent ou toujours en sécurité à l'école.

Indicateurs et cibles	Moyens	Ressources	Suivi	Évaluation										
<p>Indicateur principal :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <i>Enquête Compass : Sentiment de sécurité Perceptions et vécu</i> </div> <p>Cible : Depuis maintenant 11 ans, nous évaluons le sentiment de sécurité de nos jeunes. Nous avons 68% de nos élèves qui révélaient se sentir en sécurité. Depuis, nous avons réussi à augmenter et maintenir un taux à plus de 80%.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Avril 2021</td> <td>Avril 2020</td> <td>Avril 2019</td> <td>Avril 2018</td> <td>Avril 2017</td> </tr> <tr> <td>86%</td> <td>N/A</td> <td>91%</td> <td>88%</td> <td>86%</td> </tr> </table> <p>Autres indicateurs :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> En cours d'année : GPI Mémo et nombre d'incidents <i>Sondage SÉVI (résultats à extraire)</i> Enquête Compass </div>	Avril 2021	Avril 2020	Avril 2019	Avril 2018	Avril 2017	86%	N/A	91%	88%	86%	<p>9. Application de notre système d'encadrement (manquements majeurs et mineurs). 8. Pour les élèves n'ayant pas répondu aux interventions universelles et ciblées, plan d'intervention, rencontre avec les parents.</p> <p style="text-align: center;">INTERVENTIONS DIRIGÉES</p> <p>7. Présentation du protocole pour lutter contre la violence et l'intimidation. 6. Activités d'habiletés sociales en sous-groupe pour les élèves ciblé.e.s.</p> <p style="text-align: center;">INTERVENTIONS CIBLÉES</p> <p>5. Présentation des divers moyens de dénonciation. 4. Création d'un lien de confiance entre les élèves et les adultes de l'école. 3. Valorisation des bons comportements et du langage respectueux. 2. Informations et explications auprès du personnel de l'école des rôles et responsabilités de chacun des intervenant.e.s. 1. Présentation du code de vie et signature de l'engagement par les élèves et les parents.</p> <p style="text-align: center;">INTERVENTIONS UNIVERSELLES</p> <p style="text-align: center;">Cueillettes des données</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GPI mémo et registre des manquements 2. Sondage (questions sélectionnées) 3. Cliniques avec les enseignants ressource 	<p>Responsables : équipe de direction et services psychosociaux</p> <p>Responsables : services psychosociaux et chantier comportement</p> <p>Responsables : équipe de direction et membres du chantier <i>Comportement</i></p>	<p>Les suivis ont lieu tout au long de l'année:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CVE • Présence de caméras de surveillance • Sondage SEVI • Sondage Compass • Cliniques • Cliniques des intervenant.e.s • Réunions du comité plan de lutte • Rencontres entre la direction et les professionnel.le.s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats Sévi • Résultats Compass • Nombre de formulaires de plainte pour violence et intimidation complétés • Sentiment de sécurité des élèves • Monitoring des dénonciations des élèves
Avril 2021	Avril 2020	Avril 2019	Avril 2018	Avril 2017										
86%	N/A	91%	88%	86%										

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Application du système d'encadrement et l'implication active du parent;
- Animations offertes, en classe, par le.a policier.e école (formation cyberintimidation et toxicomanie pour tous les élèves);
- Offres diversifiées : formation APAF (apprendre à faire face), atelier *Horizon* (activités de sensibilisation sur les habiletés sociales);
- Pairage d'un enseignant.e ressource à chaque élève afin de faciliter leur encadrement et leur accompagnement;
- Surveillance des corridors et des étages, en tout temps, lorsqu'il y a présence d'élèves;
- Présentation des services complémentaires en début d'année dans chacun des groupes d'élèves;
- Élaboration et mise en place d'un protocole pour contrer l'intimidation pour chaque situation dénoncée;
- Organisation de semaines « Peace and love » (habiletés sociales et civisme);
- Prévention active avec l'intervention de nos partenaires;
- Suivis réguliers par les intervenant.e.s des services psychosociaux pour développer les habiletés sociales chez nos jeunes ayant été ciblé.e.s;
- Valorisation du langage respectueux et des comportements harmonieux entre les élèves (coupons WOW);
- Accès au local calme permettant à certain.e.s élèves de revenir disponibles aux apprentissages;
- Implantation d'un système de dénonciation simple et accessible pour les élèves.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Engagement écrit de l'élève et du parent à appuyer l'école pour créer un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous;
- Transmission régulière des différentes documentations sur le fonctionnement de l'école;
- Utilisation du moyen de communication téléphonique qui se nomme *Communication aux répondants* pour informer les parents de la remise de documentation et pour les inviter lors d'occasions particulières;
- Informations régulières sur les moyens d'encadrement mis en place à l'aide de l'Info-parents.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence dans lequel nous trouvons :

- La procédure à suivre pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté;
- La procédure suivie pour assurer la confidentialité des signalements ou plaintes;
- Le soutien offert à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte;
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
- La procédure à suivre lors d'un signalement ou d'une plainte;
- La définition des rôles de tous les acteurs pour lutter contre l'intimidation et la violence;
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents.

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (voir agenda scolaire) et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire);
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.